ASSOCIATION SPG BIO FETIA

Plan stratégique

2023 - 2028



LE PRÉAMBULE

Le SPG Bio Fetia

Bio Fetia a été créé en 2011 et a pour mission de :
- Gérer la procédure de garantie des produits issus de ses adhérents ;
- Promouvoir le développement de l'agriculture biologique en Polynésie française ;
- Soutenir la mise en place de circuits de commercialisation et la valorisation des produits garantis BIO PASIFIKA
- Faire la promotion du label BIO PASIFIKA, et participer à la protection des termes faisant référence à l'agriculture biologique ;
- Regrouper les intérêts des adhérents, dialoguer avec les pouvoirs publics, les services, les personnes ou associations locales, régionales et internationales concernées.








L'équipe salariale se compose d'une directrice, d'une chargée de communication et de trois animateurs basés à Pirae et à Raiatea. En 2022, Bio Fetia compte 235 adhérents et a attribué 77 certifications Bio Pasifika représentant une superficie totale de 335 ha de surfaces.

Siège de l'association
Rue Tuterai tane, DAG, Pirae
Téléphone : 87 35 49 35

Antenne des Raromata'i
Direction de l'agriculture, Uturoa
Téléphone : 87 37 49 35

Le constat

Le schéma directeur de l'agriculture (SDA) 2021-2023 adopté en 2020 a pour objectif d'augmenter les volumes de production issus de l'agriculture biologique pour atteindre 25% de la demande du marché polynésien en légumes, fruits et tubercules tropicaux à l'horizon 2030.

Le plan ambition Bio élaboré en 2021 grâce à une réflexion collective avec les différents acteurs de la filière biologique détaille 62 actions à mener pour atteindre cet objectif.

Le plan stratégique de Bio Fetia, en concordance avec l'objectif du SDA, permet de cadrer les actions de l'association sur les 5 prochaines années et vient préciser le champ d'intervention de Bio Fetia.

QUELQUES CHIFFRES DE 2022

77 Productions garanties Bio Pasifika

- 58 Productions végétales
- 5 Productions animales
- 2 Productions apicoles
- 12 Ateliers de transformation

335

Hectares d'exploitations agricoles garanties Bio Pasifika

441 (Chiffre de 2021)

Tonnes de produits issus de parcelles garanties Bio Pasika

235 adhérents répartis dans **19 groupes locaux**

NOS OBJECTIFS

AXE 1

Augmenter le nombre de garanties en PF

Objectif 1
Accompagner les groupes locaux

Objectif 2
Assurer une interprétation homogène de la NOAB

Objectif 3
Rendre accessible la procédure de garantie aux opérateurs.

AXE 2

Promouvoir l'agriculture biologique

Objectif 4
Soutenir la commercialisation des produits BIO

Objectif 5
Promouvoir l'agriculture biologique auprès des professionnels

Objectif 6
Sensibiliser les consommateurs aux bienfaits de l'agriculture biologique

Objectif 7
Déployer un plan de communication

AXE 3

Favoriser la montée en compétence des professionnels et les échanges techniques

Objectif 8
Promouvoir des outils numériques

Objectif 9
Faire monter en compétences les agriculteurs bio et créer un réseau d'entraide

AXE 4

Soutenir les intérêts de la filière biologique en relation avec les pouvoirs publics ou les autres organismes locaux et régionaux

Objectif 10
Assurer une meilleure rémunération des producteurs engagés dans l'AB

Objectif 11
Encourager le développement de débouchès fiables pour les produits BIO



NOS ACTIONS



AXE 1 Augmenter le nombre de garanties en Polynésie française.

OBJECTIF 1 :
Accompagner les groupes locaux

ACT 1 : Alléger la charge de travail des bénévoles.
ACT 2 : Augmenter le nombre de groupes locaux.

OBJECTIF 2 :
Assurer une interprétation homogène de la NOAB

ACT 3 : Former les animateurs à une lecture commune de la NOAB.
ACT 4 : Assurer une mise à jour régulière de la lecture de la NOAB et des processus de garantie pour les inspecteurs.

OBJECTIF 3 :
Rendre accessible la procédure de garantie aux opérateurs

ACT 5 : Mettre à jour la documentation existante nécessaire à la labellisation.
ACT 6 : Mettre en place la documentation nécessaire à la labellisation de nouvelles productions (bovins, aquacultures ...)
ACT 7 : Proposer des solutions permettant d'alléger la procédure de garantie tout en maintenant le degré d'exigence de celle-ci.

Délai de réalisation de l'action:
moin d'un an Entre 1 à 3 ans Entre 3 et 5 ans

AXE 2

Promouvoir l'agriculture biologique

OBJECTIF 4 :

Soutenir la commercialisation des produits BIO

ACT 8 : Faire un état des lieux de la filière de commercialisation.
ACT 9 : Proposer et soutenir des initiatives de structuration de la fillière de commercialisation.
ACT 10 : Organiser et participer régulièrement à des évènements grand public (Journées portes ouvertes, BioDays, ...)
ACT 11 : Mettre en place une procédure interne à Bio Fetia pour le traitement des utilisations frauduleuses de l'appellation biologique.

OBJECTIF 5 :

Promouvoir l'agriculture biologique auprès des professionnels

ACT 12 : Inciter et participer à l'organisation d'évènements techniques à destination des producteurs permettant de démontrer la faisabilité technique et la rentabilité économique de l'AB.
ACT 13 : Identifier puis lever les freins à la garantie des exploitations qui utilisent des pratiques traditionnelles et/ ou naturelles.

OBJECTIF 6 :

Sensibiliser les consommateurs aux bienfaits de l'agriculture biologique

ACT 14 : Améliorer l'affichage, l'étiquetage, le conditionnement et l'information sur les produits BIO dans les lieux de vente en accompagnant les producteurs et les distributeurs.
ACT 15 : Faire connaitre les pratiques culturales biologiques et leurs impacts sur l'environnement et la santé en lien avec les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de la santé et sportives.

OBJECTIF 7 :

Déployer un plan de communication

ACT 16 : Élaborer un plan de communication externe sur 3 ans via un consultant.
ACT 17 : Créer, utiliser et se former aux outils du plan de communication.

Délai de réalisation de l'action:
moin d'un an Entre 1 à 3 ans Entre 3 et 5 ans

AXE 3 Favoriser la montée en compétence des professionnels et les échanges techniques.

OBJECTIF 8 :
Promouvoir les outils numérique

ACT 18 : Identifier et promouvoir les outils numériques permettant la planification culturale et la gestion administrative des fermes BIO.

OBJECTIF 9 :
Faire monter en compétences les agriculteurs Bio et créer un réseau d'entraide

ACT 19 : Organiser des journées d'échanges techniques thématiques entre les producteurs de Bio Fetia.
ACT 20 : Soutenir, accompagner ou encourager les initiatives de groupements de producteurs permettant la commercialisation des produits ou l'achat d'intrants BIO.

AXE 4 Soutenir les intérêts de la filière biologique en relation avec les pouvoirs publics ou les autres organismes locaux et régionaux.

OBJECTIF 10 :
Assurer une meilleure rémunération des producteurs engagés dans l'AB

ACT 21 : Soutenir la mise en place d'une rétribution des producteurs pour les services environnementaux.
ACT 22 : Participer à l'amélioration ou la mise en place de leviers d'actions permettant la diminution du coût des intrants BIO.
ACT 23 : Participer à l'amélioration des aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique.

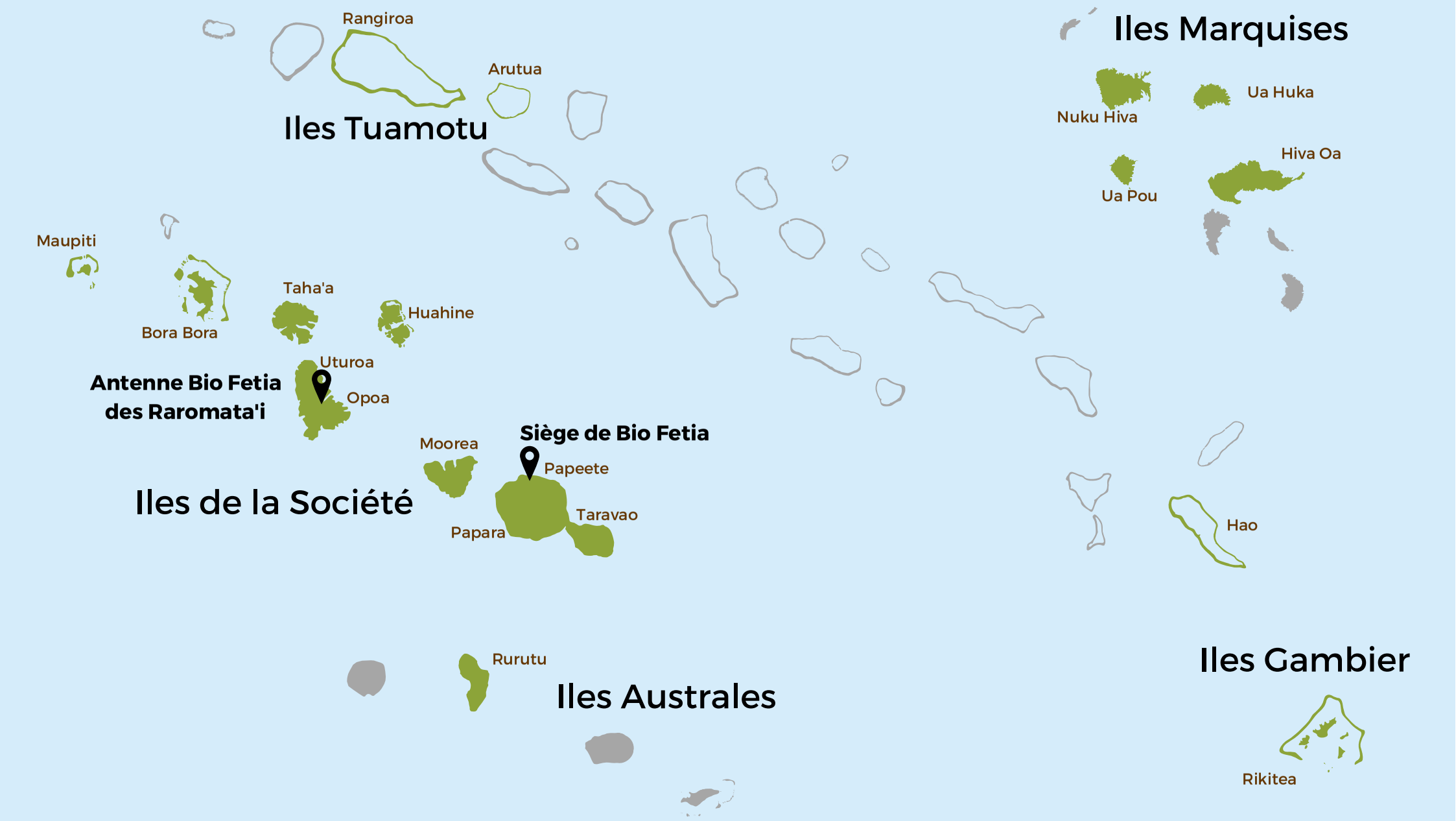
OBJECTIF 11 :
Encourager le développement de débouchés fiables pour les produits Bio

ACT 24 : Proposer des règlementations incitatives à la vente de produits BIO.
ACT 25 : Encourager l'intégration de produits BIO au sein des collectivités publiques.

Délai de réalisation de l'action:
moin d'un an Entre 1 à 3 ans Entre 3 et 5 ans

Localisation des groupes locaux Bio Fetia

235 adhérents répartis dans **19** groupes locaux



Carte datée du 1er janvier 2023





SPG Bio Fetia
BP 42 884 Papeete - TAHITI
info@biofetia.pf
87 35 49 35 (Siège Tahiti) - 87 37 49 35 (Antenne Raiatea)

Mars 2023